

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 23 octobre 2025
Conseil communautaire

L'an deux mille vingt-cinq et le 23 octobre
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 17 octobre 2025

Etaient présents :

AMIOT Myriam, AUDOUBERT René, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BAUDINIERE Julien, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine (arrivée à 19h12 à la délibération C20251023_110), CAILLET Pierre, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CHALDUC Jean, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, COSTES Alexandra, DEGA Eric, DEJEAN Daniel, DELCROIX Bernard, DELMAS Pierre, DELOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, ESCORIHUELA Daniel, GILAMA Chantal, GRAND Jean-Pierre, GRYCZA Daniel, HÔ Bastien, LABORDE Amédée, LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia (arrivée à 19h13 à la délibération C20251023_111), NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, RIAND Sandrine, SALAT Eric, TURREL Denis, WAWRZYNIAC Stéphane (arrivée à 19h20 à la délibération C20251023_113).

Etaient excusés :

BENARFA Ali, CAZAUX Jean-Michel, CONDIS Sylvette, CRAIPEAU Chantal, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DA SILVA Sandra, LIBRET LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, MINETTI Stéphanie, NAYA Anne-Marie, PAYEN Eric, PORTET Michel, RAMOND Rémi, RENARD Sophie, TEMPESTA Marie-Caroline, VARELA Marie-José, VEZAT-BARONIA Maryse, VIGNES Michel.

Etaient absents : /

Pouvoirs :

CONDIS Sylvette (pouvoir donné à LAFARGUE Denis), MAILHOL Béatrice (pouvoir donné à BIENVENU Frédéric), MEDALE-GIAMARCHI Claire (pouvoir donné à BARTHET Guy), MINETTI Stéphanie (pouvoir donné à DELMAS Pierre), VARELA Marie-José (pouvoir donné à BAUDINIERE Julien), VEZAT-BARONIA Maryse (pouvoir donné à ESCORIHUELA Daniel).

Secrétaire de séance : Frédéric Bienvenu

Nombre de délégués titulaires en exercice : 57
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 40
Pouvoirs : 6

Délibération C20251023_110 Modification statutaire du SIVOM Saudrune Ariège Garonne

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'extension du périmètre d'intervention du SIVOM Saudrune Ariège Garonne comme votée par celui-ci,
- D'approuver la modification de la représentation des membres du syndicat comme votés par celui-ci.
- D'Approuver la modification des statuts dans ses deux versions, telles que votées par le SIVOM.

38 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20251023_111_ Demande de subvention relative aux travaux de rénovation énergétique pour la crèche de Montesquieu Volvestre auprès de l'Etat au titre du programme Fonds Vert année 2025

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus ;
- De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du fonds vert 2025, au taux maximum applicable en la matière ;
- De s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à ce dossier

39 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20251023_112 Tarif de la Redevance Spéciale pour la période 2025-2026

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De fixer le tarif de la Redevance Spéciale à 0.0508 €/litre d'ordures ménagères résiduelles conformément aux articles 7 et 8 du règlement de la Redevance Spéciale ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier

39 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20251023_113 Convention de gestion de services entre la Communauté de Communes du Volvestre et le SPECTOM du Plantaurel

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de gestion de services entre la Communauté de Communes du Volvestre et le SPECTOM du Plantaurel ;
- De mandater Monsieur le Président pour signer cette convention.

40 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération C20251023_114 Projet d'ouverture d'une micro-crèche à Peyssies

Après délibération, le Conseil communautaire décide à la majorité :

- De donner un avis favorable à la demande d'ouverture d'une micro-crèche de 12 places sur la commune de Peyssies.

37 Voix POUR
0 Voix CONTRE
3 ABSTENTIONS (LEMAISTRE Nadia, ESCORIHUELA Daniel, VEZAT-BARONIA Maryse)

Délibération C20251023_115 Création d'emploi permanent Directeur des services au public

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent de directeur des services au public appartenant au cadre d'emplois des Attachés relevant de la catégorie hiérarchique A (Attaché Principal, Attaché), à temps complet (35/35^{ème}) ;
- De recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux, sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 2° du Code général de la fonction publique ;
- D'autoriser le Président à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi ;
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires

40 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTIONS

Délibération C20251023_116 Mise à jour du tableau des effectifs

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs ci-dessus qui prendra effet à compter du 23.10.2025 ;
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de l'établissement.

40 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTIONS

Délibération C20251023_117 Création d'emploi non-permanent pour accroissement temporaire d'activité

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création du poste suivant :
 - o 1 poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps non-complet (17h30 hebdomadaires), affectés à la direction générale, pour exercer les fonctions d'archiviste, à partir du 01/11/2025, pour une durée d'un an ;

- De fixer la rémunération de cet emploi par référence à la grille indiciaire de grade correspondant ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

40 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTIONS

A Carbonne, affiché le 24 octobre 2025

